

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

**Arrêté du 9 janvier 2019**

**Portant nomination au comité d'évaluation  
institué par l'article R. 822-2 du code de la consommation**

NOR : ECOC1833611A

**Le ministre de l'économie et des finances,**

Vu le code de la consommation, notamment son article R. 822-2 ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 relatif au financement et à la fourniture de prestations d'appui technique aux centres techniques régionaux de la consommation ou aux autres structures régionales ou interrégionales assimilées,

**Arrête :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés au comité d'évaluation institué par l'article R. 822-2 du code de la consommation jusqu'au 31 décembre 2019,

*En qualité de représentants de centres techniques régionaux de la consommation ou de structures régionales ou interrégionales assimilées :*

- M. André Cheinet, vice-président du centre technique régional de la consommation de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- Mme Sylvie Dekeister, présidente du centre technique régional de la consommation des Hauts-de-France.

- Mme Colette Sautière, présidente de l'union des centres techniques régionaux de la consommation de Bourgogne-Franche-Comté, présidente du centre technique régional de la consommation de Bourgogne.

*En qualité de représentant de l'État au conseil d'administration de l'Institut national de la consommation :*

- M. Bernard Rozenfarb, chef du bureau de l'aménagement commercial à la direction générale des entreprises du ministère de l'économie et des finances.

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*.

Fait le 9 janvier 2019

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de la concurrence,  
de la consommation et de la répression des fraudes

V. Beaumeunier